

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_146

OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DU VAL D'OISE (S.D.E.V.O) POUR L'ACQUISITION DE 3 VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de poursuivre le renouvellement de son parc automobile dans une optique de développement durable,

CONSIDERANT que le projet de remplacement de trois véhicules à énergie fossile par un véhicule électrique de marque Dacia Spring affecté aux Services Techniques, un véhicule utilitaire électrique de marque Peugeot Partner affecté aux Services Techniques, et un véhicule électrique de marque Peugeot E2008 affectés au service de la Police Municipale,

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Énergies du Val-d'Oise (S.D.E.V.O) peut apporter une participation à hauteur de 2 500 euros par véhicule ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter le concours financier du Syndicat Départemental des Énergies du Val-d'Oise (SDEVO) à hauteur de 7 500 € pour l'acquisition de 3 véhicules électriques en remplacement de 3 véhicules à énergie fossile du parc automobile communal.

Article 2 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 08/08/2024

Publié(e) le : 08/08/2024

Exécutoire le : 08/08/2024

Fait à PIERRELAYE, le 25/07/2024

Le Maire,



Michel VALLADE